

Quand les services publics sont sous-traités au privé

La puissance publique a de plus en plus recours à des entreprises privées pour effectuer ses missions, dénonce le Collectif Nos services publics.

Les pouvoirs publics dépensent 160 milliards d'euros par an pour payer l'externalisation de leurs propres tâches. Et encore s'agit-il d'une estimation basse, selon le tout nouveau Collectif Nos services publics, qui situe le haut de la fourchette à 190 milliards. Alertés par les dérives de ces services publics « *qui marchent sur la tête* », une centaine de cadres et d'agents chargés de concevoir et d'évaluer les politiques publiques ont en effet décidé de se mobiliser, sous couvert d'anonymat, pour donner des clés de compréhension.

Les derniers exemples ont frappé le public : la plate-forme des données de santé hébergée par Microsoft, le plan de vaccination par McKinsey, ou encore la prise de rendez-vous pour les piqûres par Doctolib sont autant de contrats par lesquels l'Etat délègue ses fonctions à des sociétés privées, et les rémunère pour cela. Il ne s'agit pas là des achats de papiers, d'ordinateurs, d'automobiles... effectués par la puissance publique (Etat, hôpitaux, collectivités locales, entreprises publiques) qui portent sur une quarantaine d'autres milliards, mais bien des fonctions, voire des missions, de service public.

La note ^[1] dégage deux grandes catégories : les délégations proprement dites, comme celle des eaux par les municipalités, pour 120 milliards, et les prestations de



Désinfection contre le Covid-19 à Valence, le 2 avril 2020. Les prestations de services du secteur privé (gardiennage, nettoyage...) coûtent jusqu'à 43 milliards d'euros par an à l'Etat.

© NICOLAS GUYONNET - HANS LUCAS/AFP

services, qui vont du gardiennage et nettoyage des bâtiments publics jusqu'à la rédaction de l'exposé des motifs d'un projet de loi, pour 43 milliards. Ces derniers sont dépensés « *pour un tiers par l'Etat et les hôpitaux (14 milliards d'euros), pour un tiers par les collectivités territoriales (13 milliards d'euros) et pour le dernier tiers par les entreprises publiques et opérateurs de réseau (16 milliards d'euros)* ».

UN SOUS-EFFECTIF CHRONIQUE

Comment en est-on arrivé à dépenser autant d'argent ? Tout simplement par les différents

avatars de la réforme de l'Etat, poursuivis à différents degrés par les gouvernements depuis 1995 et qui ont fait de l'externalisation un des piliers de leurs politiques budgétaires. En résumé, les budgets ont été limités en croissance mais les recrutements ont été gelés, quand les effectifs ne décroissaient pas significativement dans certains services, grâce au mécanisme des plafonds d'emplois. L'Etat a perdu ainsi 180 000 agents entre 2006 et 2018. Comme les missions demeuraient, il ne restait pas d'autres choix que d'externaliser. Mais à force de détruire les compétences internes, l'Etat se trouve désormais dans l'incapacité de se priver... du privé.

L'illustration la plus criante a été le recours aux cabinets de conseil pour définir la stratégie de lutte contre le Covid, puisque les services de l'Etat ne possèdent plus les compétences nécessaires. Un autre exemple : « *La disparition de l'ingénierie publique concurrentielle – alternative publique aux cabinets de conseil en matière de voirie ou d'urbanisme, pour les collectivités territoriales.* »

La puissance publique s'est coupé les bras, et revenir en arrière signifie trouver, recruter, conserver des personnels qui se sont égayés à l'extérieur. « *C'est exactement l'impasse dans laquelle se trouve l'action publique : quand le recours à l'externalisation devient une nécessité plutôt qu'un choix stratégique, le service public est contraint à l'émiettement* », constate la note. Au reste, on ne dispose d'aucun indicateur permettant de juger si l'externalisation est à moyen terme une économie ou une gabegie pour les finances publiques, lorsqu'on sait que « *le coût d'un consultant spécialisé peut atteindre, voire dépasser, 1 500 euros par jour* »...

■ Hervé Nathan

[1] « 160 milliards d'euros d'externalisation par an. Comment la puissance publique sape sa capacité d'agir », cutt.ly/4bFfSnk